

« Bruxelles dans une Belgique fédérale »

CERCLE ROYAL GAULOIS ARTISTIQUE ET LITTÉRAIRE, 5 rue de la Loi, Bruxelles

Tribune « Ville et société »

Déjeuner-débat du lundi 3 juillet 2006, introduit par
Philippe Moureaux, Sénateur-Bourgmestre de Molenbeek, et
Jean-Pierre de Bandt, Avocat, Fondateur du Groupe Coudenberg

INTRODUCTION

Les cinq résolutions du Parlement flamand pour une réforme de l'État, adoptées à une très large majorité il y a sept ans, le 3 mars 1999, visent notamment à remplacer les actuelles entités fédérées par deux États fédérés à part entière, notamment dans leur compétence fiscale. Elles ramènent Bruxelles, actuellement « Région à part entière », au rang de « territoire fédéral ». La situation de Bruxelles depuis la réforme institutionnelle de 2001, inspirée en partie par ces résolutions, a fait l'objet de différents débats au Cercle, introduits notamment par Hervé Hasquin, Jean-Luc Dehaene et Charles Picqué. Une nouvelle réforme institutionnelle est prévue en 2007. Un débat sur l'avenir de Bruxelles venait donc à son heure.

EXPOSES

Philippe Moureaux, qui a participé aux débats institutionnels belges depuis plus de 30 ans, notamment en tant que Vice-Premier Ministre, a exprimé une vision située dans la logique du caractère exclusivement flamand ou francophone des partis politiques, sans place pour Bruxelles, et de la faiblesse du pouvoir régional bruxellois face à ses composantes politiques et face aux communes.

En tant que responsable communal il estime que les compétences devraient être revues au sein de la Région en faveur de paquets homogènes. Le balayage des rues par exemple devrait être exclusivement communal, y compris sur les voiries régionales. Par contre il rejoint Pascal Smet dans ses vues sur la régionalisation de la mobilité et du stationnement.

Quant au débat communautaire de 2007 il a exposé l'opinion que le fédéralisme à trois devrait pouvoir être maintenu moyennant quelques concessions (arrondissement électoral). Il reconnaît que l'essaimage de la Volksunie, dans les partis traditionnels, à la suite de son éclatement sur la réforme de 2001 estimée trop peu séparatiste par une partie de ses membres, est une donnée susceptible de rendre plus difficile un accord. On l'a vu dans la négociation sur la scission de l'Arrondissement électoral Bruxelles Halle Vilvoorde l'an dernier.

Jean-Pierre de Bandt, quant à lui, a examiné les moyens dont disposeraient les instances régionales bruxelloises pour assurer, dans la même hypothèse, qu'une Région bruxelloise bilingue et ouverte à l'Europe ait les moyens d'assurer son développement économique et social.

En effet Bruxelles, ville multiculturelle, est par excellence la ville exprimant le projet européen.

La superposition de sous nationalités sur un même territoire, et soumises à des règles différentes selon le clivage communautaire lui rappelle la sous nationalité chrétienne dans l'Empire Ottoman. Elle lui semble contraire au principe de la territorialité du droit.

Seule la Région de Bruxelles-capitale est, selon lui, en mesure de développer un projet de ville incluant la dimension culturelle, comme Barcelone ou Glasgow. Ses ressources fiscales devraient inclure une partie des impôts payés par les travailleurs bruxellois domiciliés à l'extérieur de la Région, à l'instar de Berlin, Hambourg ou Genève.

Il plaide donc pour que les délégués de Bruxelles à la nouvelle négociation institutionnelle de 2007 exigent la reconnaissance de quatre régions, la quatrième étant la région de langue allemande (cantons rédimés). Si l'on ne veut pas de trois régions à part entière, pourquoi ne pas en créer quatre ?

DÉBAT.

Sur la question du financement de la Région Philippe Moureaux estime en réponse à J.P. de Bandt que la prise en charge de certaines dépenses, p.ex.. la mobilité des navetteurs, est plus acceptable par les communautés qu'une atteinte directe à leurs propres ressources fiscales, qui n'a jamais été obtenue en Belgique.

Plusieurs intervenants estiment que la situation « catastrophique » de l'enseignement moyen à Bruxelles devrait inciter à régionaliser ce secteur, actuellement géré par la Communauté française, pour mieux l'adapter aux besoins de la ville et augmenter l'autonomie des directeurs d'établissements.

Quant à la régionalisation de compétences culturelles Philippe Moureaux cite l'exemple de la « Maison des cultures et de la cohésion sociale », mise en place à Molenbeek en dehors de toutes les normes établies. Les mots « cohésion sociale » ont permis l'intervention fédérale. Les mots « des cultures » ont permis l'intervention de la Communauté française. Il reste à créer une association pour les activités flamandes. Il est à souligner que les activités culturelles sont par nature décentralisées et soutenues, non imposées. J.P. de Bandt a abondé dans le même sens, la situation actuelle (six ministres compétents !) étant à l'évidence paralysante.

Enfin l'écart entre d'une part la structure des partis, organisés en selon les communautés et donc centrifuges, et d'autre part les besoins politiques régionaux identitaires bruxellois a été soulignée. A contrario en Espagne le PS catalan poursuit sa politique propre, de manière autonome par rapport au PS espagnol. La transposition d'un tel système en Belgique verrait l'émergence de partis effectivement régionalisés.

Le débat n'a apporté aucune réponse sur ce dernier point

Pierre Laconte
Fondation pour l'environnement urbain